Accessoires électriques

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre communique: Dans une lettre que vient d'adresser à

l'industrie des accessoires électriques M. Arthur-L. Brown, administrateur de l'outillage et des accessoires électriques pour la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il explique comment

se divise la juridiction en ce qui a trait

à la stabilisation des prix. Dans le domaine de M. Brown tombent tous les accessoires électriques sauf les accessoires domestiques et les appareils de radio, qui osnt sous la juridiction de M. A.-H. Williamson, régisseur des approvisionnements. Commission des industries de guerre, Ottawa; les appareils, machines et instruments de force motrice sont aussi-sous la juridiction de M. William-E. Ross, administrateur pour la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ottawa. Dans sa lettre, M. Brown appule sur les fonctions d'un administrateur; dans l'application des ordonnances de la Commission, l'administrateur n'est pas appelé à jouer le rôle d'un agent de police ou d'un avocat poursuivant, mais plutôt à se mettre au service de l'industrie pour aider à trouver des moyens de maintenir les prix

à un niveau inférieur au plafond.